ev

VITICULTURE / Le syndicat des vins du Bugey a convoqué son assemblée générale ordinaire vendredi 17 mars à Belmont-Luthézieu dans le Valromey. Élus et viticulteurs ont dressé le bilan de la récolte 2022.

ne récolte jugée « correcte » en 2022

blée générale du syndicat des vins du Bugey a fait salle comble vendredi dernier dans le Valromey. Un grand nombre de viticulteurs et d'élus du département étaient président du Conseil départemental, et des parlementaires Damien Abad et Patrick Chaize. Exceptionnellement cependant, Jean-Luc Guillon, président du syndicat, a ouvert

la séance par une minute de silence, en hommage à Philippe Balivet de Mérignat, décédé en janvier dernier. Il avait en son temps «beaucoup œuvré, notamment pour l'appellation Cerdon ».

Plus traditionnellement, le syndicat a présenté les résultats de la récolte 2022. « Une récolte très correcte, a résumé Jean-Luc Guillon, toutefois encore en-dessous d'une récolte normale. »

Après le gel d'avril 2021, l'année dernière la vigne a enduré une sécheresse historique. Avec 21 323 hectolitres (hl) sur l'ensemble du vignoble, le volume affiche tout de même une hausse de 130% parrapport à 2021. Retrouvez le volume récolté pour chaque appellation sur notre site Internet www.l'ainagricole.fr.

Plavescence dorée: un nouveau foyer découvert Depuis 2020 le sujet de la flavescence dorée revient également régulièrement sur la table. D'autant plus qu'un nouveau foyer a été récemment détecté sur la commune de Poncin, «un gros foyer». Quelque 600 pieds seraient touchés selon le président du syndicat. S'agissant d'une jeune vigne et que la localisation de la parcelle est éloignée du premier foyer détecté dans le département, la contamination en pépinière n'est pas exclue. D'après Jean-Luc Guillon, le traitement devrait suffire à éradiquer la maladie, mais la vigne risque de devoir être arrachée.



Les membres du bureau ont évoqué l'avenir des locaux de la plateforme Agrirural située à Belley afin que les travaux pr aient bien lieu.

en 2020, les services de l'État ont établi un plan de lutte obligatoire auquel s'ajoute un programme de surveillance pluriannuel du vignoble, demandé par le syndicat des vins du Bugey. Depuis 2021, plusieurs campagnes de prospection ont été réalisées sur les secteurs de Cerdon. En 2022 et 2023, le syndicat a souhaité aller plus loin en sollicitant la Fredon pour encadrer ces prospections. L'année dernière, sur 442 parcelles, 54 présentaient des symptômes de jaunisse mais aucune n'était contaminée à la flavescence dorée. Ces prospections sont à charge du syndicat qui a toute fois obtenu un soutien financier du Conseil départemental et de la CGA. Elles se pour suivront cette année et l'année prochaine sur les secteurs de Lhuis, Seillonnaz et Belley, jusqu'à obtenir une cartographie complète du vignoble avec référence-

ment des zones les plus à risque.

Bientôt un nouveau plan fillère régional
Autre vaste sujet, le nouveau plan fillère viticole régional. Il doit être signé demain en Savoie. Comme tous les autres vignobles de la région, celui du Bugey sera également concerné. Le Conseil régional a en effet décidé ces dernières années de remplacer tous les plans locaux par des plans de fillères régionaux. Arrivé à échéance, le plan Bugey ne sera donc pas reconduit. En trois ans, le plan Bugey a pourtant permis à l'échelle du vignoble le financement de 90 matériels de travail du sol et de culture, de pulvérisateurs et matériels roulants adaptés aux fortes pentes; soit un investissement de 2,45 millions d'euros (M€) pour un montant total d'aides de 820 000 €.

Concrètement, qu'est-ce que ce nouveau plan de filière va changer pour le vignoble ? Régional, il intégrera l'ensemble des vignobles, y-compris celui du Bugey. Conçuen complément du FEA-DER, ce nouveau plan de filière régional donnera également accès à des aides pour ce qui ne serait pas éligible aux aides européennes. Une aide spécifique aux caveaux sera également proposée (aménagement, investissement dans du matériel de dégustation, etc.). De même qu'un soutien à la digitalisation. Les exploitations pourront prétendre jusqu'à 5000 € d'aide pour la conception d'un site Internet par exemple. Si cela concerne peut-être moins le vignoble particulier du Bugey, ce plan vise aussi à faciliter la structuration de la filière viticole. Il a déjà permis d'accompagner la fusion de deux ODG. Attention toutefois, pour éviter une année blanche, les viticulteurs n'auront que deux mois à compter de la signature du plan pour répondre auxappels d'offre en ligne, explique Isabelle Seigle-Ferrand du comité Vins régional.

Lourdeur administrative, la coupe est pleine
La première a été largement évoquée en fin d'assemblée générale. Face à cette bureaucratie de plus en plus étouffante, Éric Angelot, bien connu pour sa franchise parfois décoiffante, a poussé un coup de gueule : « On a confondu la simplification et la dématérialisation ! ». tion récolte parphobie administrative, a évoqué le projet de proposer un lexique mentionnant toutes les déclarations à effectuer au cours de l'année. « Il faut Deson côté, Jean-Luc Guillon, toutaussi préoccupé par le retard que prennent certains viticulteurs dans leur déclara-

qu'on fasse confiance à la profession, qu'on lui laisse de l'espace », a ajouté Michel Joux, président de la Chambre d'agriculture, par ailleurs. Celui-ci a par la même occasion confirmé le renouvellement du soutien financier de la Chambre au syndicat.
Pource qui est d'essouffler la profession

tique ne sont pas en reste non plus sont, l'inflation galopante et la crise énergétique ne sont pas en reste non plus.
« Payer l'électricité quatre ou cinq fois plus cher, ca va vite poser des problèmes de rentabilité, a lâché pragmatique Eric Angelot. Aujourd'hui c'est la pérennité de notre activité qui est menacée. » Il est vrai, de ce côté, les viticulteurs sont particulièrement mal lotis, contraints d'utiliser des compteurs jaunes plus puissants pour la période de vinification qui ne dure que quelques semaines. « Le reste de l'année, on n'a pas besoin de compteurs aussi puissants, mais ce qui est grave, c'est que cette électricité qui n'est pas plus chère à produire, si ce n'est pour des raisons d'artifice, augmente ! », s'est également climatique, conjoncture, maladies ... les freins à la production sont nombreux, mais les appellations du Bugey n'en sont que plus appréciées. Si elles ont aujourd'hui du mal à abonder les commandes, aussi bien locales qu'à l'export, le syndicat veut aujourd'hui faire connaître ou reconnaître son vignoble dans toute la France. C'est pourquoi il a d'ailleurs massivement investi pour confier sa communication à l'agence Rouge Granit située à Lyon. Une ambition applaudie par Jean Deguerry et Damien Abad, président d'Aintourisme.

PORTRAIT/

Clément Martin-Cocher, jeune installé

Allouch, il fait partie des trois
Anouveaux installés et adhérents de l'année du syndicat. Et le
moins que l'on puisse dire, c'est que
le parcours de Clément Martin-Cocher
est atypique. Tour à tour professeur
de français, ouvrier, maraîcherou encore berger, c'est finalement vers la
viticulture qu'il s'est tourné, berceau
de ses premiers souvenirs professionnels. Originaire de Montagnieu,
ce jeune homme de 35 ans ne se rappelle pas en effet avoir manqué une
seule vendange depuis qu'il est en âge
de les faire. La passion pour la vigne
y est sans doute née au fil des ans,
fruit d'une belle maturation, à l'image
d'un bon vin. La vigne, c'est aussi pour
Clément Martin-Cocher une histoire
de famille, ses grands-parents étant
déjà viticulteurs aidé au moment de
réunir les terres dont il avait besoin
pours'installer. La Maison Martin-Cocher de Lhuis n'est pas une reprise et a
été entièrement fondée par le viticul-



Clément Martin-Cocher s'est installé en septembre 2021 à Lhuis.

teur éponyme. Le jeune agriculteur a tout de même pu obtenir une DJA de 25 000 €. « C'est assez fou. J'ai suivi

_

d'avoir pu profiter de cette possibilité. Rare, mais pas infaisable, Clément Martin-Cocher est donc aujourd'hui l'heureux propriétaire de 4 ha de vignes ayant appartenu à plusieurs anciens viticulteurs. Une belle mixité qui lui a permis de produire 45 hectolitres de Chardonnay, Gamay, Roussette, Mondeuse et Pinot en 2022. Un tiers n'est pas mécanisable, mais qu'importe, Clément Martin-Cochera la force de la passion et pour se donner du courage, le jeune viticulteur s'est accordé un petit cadeau de Noël à l'occasion : «12 ares de vignes centenaires en échalas!», sa plus grande fierté. Le premier millésime issu de ces terres, une Roussette aux saveurs singulières, est désormais prêt à être emboureillé une formation à distance pour 1 500 € grâce au CNEAC* et derrière j'ai eu le droit à la DJA », se réjouit-il, heureux



ATELIER DE FABRICATION A MONTPONT-EN-BRESSE (71)

* CHARPENTES METALLIQUES (OU MIXTES AVEC BOIS) * COUVERTURE *

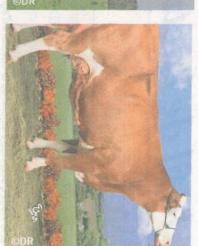
* SECHAGE EN GRANGE * BARDAGE * SERRURERIE * ISOLATION *

VACHES EN PISTE

ront nombreux es éleveurs de l'Ain







p.6 et 7

Hebdomadaire d'information générale apasec and or only

L'Ain Agricote - 4 avenue du champ de foire - BP 84 - 01003 Bourg-en-Bresse CEDEX - © 04 74 45 56 74 accueil.ainagricote@ma01.fr **N°3635 - jeudi 23 mars 2023** - N°1SSN 0002-2136 - **PU 2,80 €**







ession Chambre

e projet de loi LOA a profession suit de pr



CONSEIL DÉPARTEMENTAL p. 3

L'usage de l'eau au menu de la session

AGIR SUR LES TERRITOIRES

p. 24

de l'urbanisme Se former aux enjeux



ce week-end



INS DU BUGEY

dorée continue a flavescence a lutte contre



p. 4

p. 5